

L'effacement des réseaux électriques et téléphoniques.



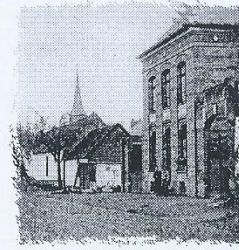
Le Trait *d'union*

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE DE LA MAIRIE D'ALLONVILLE



N°27
JANVIER 1999

La nouvelle Mairie



1999

S O M M A I R E

Le mot du Maire page 1

Ecole Publique d'Allonville page 10

Association de Loisirs, A.L.A.C. page 11

Tennis Club d'Allonville page 12

U.S. Allonville Football page 13

Bien-être et Harmonie du Corps page 14

Club de couture page 15

Club des Aînés page 16

Comité des Fêtes page 17

Association pour la Sauvegarde
du Cadre de Vie Allonvillois page 18

Bibliothèque page 20

Clin d'œil : Le Tilleul page 21

Histoire d'Allonville page 22

Association des chômeurs page 28

Location des salles page 29

Etat civil page 30

Les Coudriers page 31



L'inauguration de la Résidence du Château.

Cette année, débordante d'activités, se termine pour laisser sa place à 1999 dernière étape avant d'aborder l'an 2000. Il ne reste plus qu'une année pour organiser les festivités et travailler sur nos systèmes informatiques existants afin de vérifier si ceux-ci sont en mesure de passer ce cap sans nous procurer de désagréments.

Comme chaque année en cette période, il est de tradition que je fasse le bilan de l'année écoulée et vous informe sur les projets prévus à court et moyen terme.

De nombreux travaux ont été effectués dans le courant de cette année 1998. Ces travaux, réalisés pour améliorer le confort de chacun ainsi que notre cadre de vie ne sont pas passés inaperçus car le déploiement de grues et matériels de travaux publics en tous genres n'a pas été sans causer de désagrément à l'ensemble des habitants du village. J'en profite pour remercier la population pour sa tolérance et son esprit civique car cela n'a pas toujours été facile à vivre au quotidien. Malgré cela, les envahisseurs ont été relativement bien acceptés et dans l'ensemble, le bilan de ces opérations est positif. Maintenant il faut penser les bobos et masquer les cicatrices au plus vite (cela sera pris en compte dès le printemps).

1998... =

**18 logements locatifs,
1 salle communale,
l'ensemble du village desservi
par le réseau d'assainissement**

(des économies effectuées sur l'ensemble des villages concernés, nous ont permis d'avancer la dernière tranche de travaux de début 1999 à fin 1998),

l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques : en cours de réalisation dans la Grand Rue, la Rue du Bout de Ville et le Chemin d'Amiens et ces mêmes travaux sont terminés dans la Voirie Neuve, une partie de la Rue de la Terrière et de la Place de la Mare du Four. Il faut aussi noter que le lotissement des verts prés, (opération privée menée par un promoteur) proche de celui du Tour des Haies est en cours. Quelques maisons ont été également construites le long du Chemin de Petit-Camon.

La révision du plan d'occupation des sols et sa mise en application anticipée autorise la réalisation d'une mini zone d'activités située à l'entrée sud du village, Chemin du Petit-Camon. Cela permettra à des artisans qui se sentaient à l'étroit dans leurs locaux actuels de s'installer sur cet emplacement. Un arrêté de permis de construire concernant l'entreprise Fernandes autorise le commencement des travaux.

Cette même révision permet aussi de faire passer dans le domaine constructible les terrains situés entre la sortie actuelle du village et le terrain de football, ce qui devrait permettre la construction à court

terme de 5 pavillons. Lorsque les parcelles constructibles situées le long du chemin de Petit-Camon seront occupées, nous pourrions envisager d'effectuer une étude pour l'aménagement de la voirie (aménagements paysagers, effacement des réseaux, stationnement, éclairage public, bordurage, etc...)

Voilà ce qu'il en est pour le bilan de l'année écoulée. Je ne reviendrais pas sur les chiffres car tout cela a été explicité dans le bulletin de l'année précédente et le montant des factures ne dépasse pas les prévisions.

En ce qui concerne les projets prévus pour 1999

Le premier qui me vient à l'esprit est notre entrée dans le district du Grand Amiens à compter du 1^{er} janvier 1999. Le regroupement intercommunal étant devenu une nécessité, je vous indiquerai dans les pages suivantes ce qui a guidé notre choix d'intégrer le district plutôt que toute autre structure existante ou à créer.



INTEGRATION DE LA COMMUNE D'ALLONVILLE AU DISTRICT DU GRAND AMIENS.

Pourquoi intégrer le district ?

Apparemment, rien ne nous y oblige et finalement nous fonctionnons très bien comme cela.

Cette démarche volontaire est le fruit d'une réflexion et d'un débat menés par l'équipe municipale depuis plusieurs années.

La réglementation de plus en plus stricte et les obligations qui en découlent ne permettent plus à des petites structures de faire face: En effet, seuls les grandes villes ou les regroupements de Communes peuvent s'offrir le matériel et le personnel qualifié nécessaire au respect des lois Françaises et Européennes.

Si nous avons opté pour ce choix, c'est parce que nous avons jugé qu'il y avait intérêt à le faire. La majorité d'entre nous se rend chaque jour à Amiens pour travailler, étudier, s'adonner à son loisir préféré, faire du sport etc...

Il ne serait pas logique sous prétexte de réaliser d'hypothétiques économies de se tourner vers une autre structure qui ne nous apporterait pas tous ces services, mais qui

aurait malgré tout un coût.

Nous nous sommes aperçus que de plus en plus, l'état, le département et la région accordent de moins en moins de participations financières aux Communes seules ou même aux syndicats de Communes.

Cette manière de procéder, «oblige» indirectement les Communes à se regrouper en district ou en Communauté de Communes afin de pouvoir continuer à fonctionner et à investir.

Quels sont les avantages liés à notre intégration en janvier 1999 ?

Mise en place d'un service de transport en commun identique à l'ensemble des Communes du District.

Depuis de nombreuses années, c'est la Ville d'Amiens qui assure l'adduction, l'entretien des réseaux et la facturation de l'eau. A partir du 1^{er} janvier 1999, c'est le district qui va assurer cette compétence à la place de la ville d'Amiens. Le fait d'intégrer le District, va nous permettre de bénéficier du même tarif unique mis en place, qui est inférieur à celui pratiqué aujourd'hui pour les abonnés assujettis à la taxe d'assainissement. De plus le district prend à sa charge la dette communale (échéance du prêt en



2009) rattachée aux travaux d'adduction d'eau et d'assainissement effectués, d'où une économie de 23 270 F par an sur notre budget.

Notre participation au syndicat d'assainissement d'un montant de 42 387 F par an pourrait aussi être prise en compte par le District.

Le service de ramassage et de retraitement des ordures ménagères devient aussi une compétence districale.

Cela va se traduire par une baisse du coût de ce service. Le coût de cette prestation est d'environ 40% inférieur à celui que nous réglons actuellement au syndicat duquel nous sommes adhérents. La baisse sera différemment ressentie selon les foyers, car notre participation sera fiscalisée en fonction de la valeur locative de la maison, alors qu'auparavant la redevance était fonction du nombre de personnes déclarées au foyer.

Cela nous permettra aussi de déposer nos déchets encombrants dans une des déchetteries Districales. (ZAC de la Blanche Tâche à Camon ou rue Terral à Amiens).

Un point propreté, regroupant des containers à verre, plastique & cartons, sera mis en place.

Chacun d'entre nous pourra bénéficier des tarifs préférentiels accordés à l'ensemble des Communes du district pour les diverses prestations offertes.

Le district ayant aussi la compétence défense incendie, notre participation annuelle d'un montant de 60 000 F environ ne sera plus à notre charge.

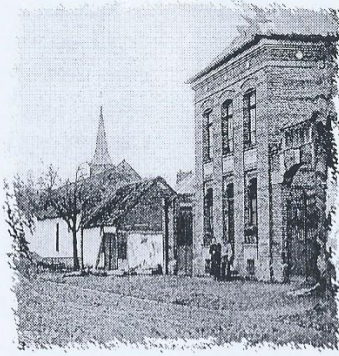
Bien d'autres avantages existent, mais la liste serait trop longue pour figurer dans ce bulletin d'information, je me suis donc contenté de lister les plus importants.

Bien sûr, vous devez penser : "on nous parle beaucoup d'avantages, mais il doit aussi y avoir des inconvénients..."

Eh bien oui, il y a bien un inconvénient, c'est celui qui est lié à la fiscalité directe que nous allons voir apparaître sur notre taxe d'habitation et notre taxe foncière de 1999.

Cette fiscalité est due au transfert de compétences de la Com-

mune vers le district. Cette fiscalité obligatoire sera en partie compensée par la baisse du prix de l'eau et des ordures ménagères. L'économie réalisée sur notre budget communal par ce transfert de compétences,



nous permettra d'amener des services complémentaires, d'effectuer de nouveaux investissements et à terme pourquoi pas, de baisser la part communale des impôts afin de minimiser l'augmentation liée à notre entrée dans le district.

Pour conclure, je dirai simplement qu'à l'heure de l'Europe ou des pays se regroupent pour travailler ensemble, il serait dommage qu'à l'échelle des Communes rien ne soit fait.

AMÉNAGEMENT DE LA FUTURE MAIRIE

Ensuite, il y a un autre projet important pour notre village. Projet, qui en réalité en comporte plusieurs qui sont imbriqués les uns dans les autres et totalement indissociables.

Je pense bien sûr à la réhabilitation de l'ancien logement des instituteurs qui va être transformé en Mairie au rez de chaussée et en

logement locatif à l'étage.

La Mairie actuelle sera récupérée puis transformée afin de permettre son utilisation en réfectoire, en CLSH (Centre de Loisirs sans Hébergement) et activités scolaires et périscolaires.

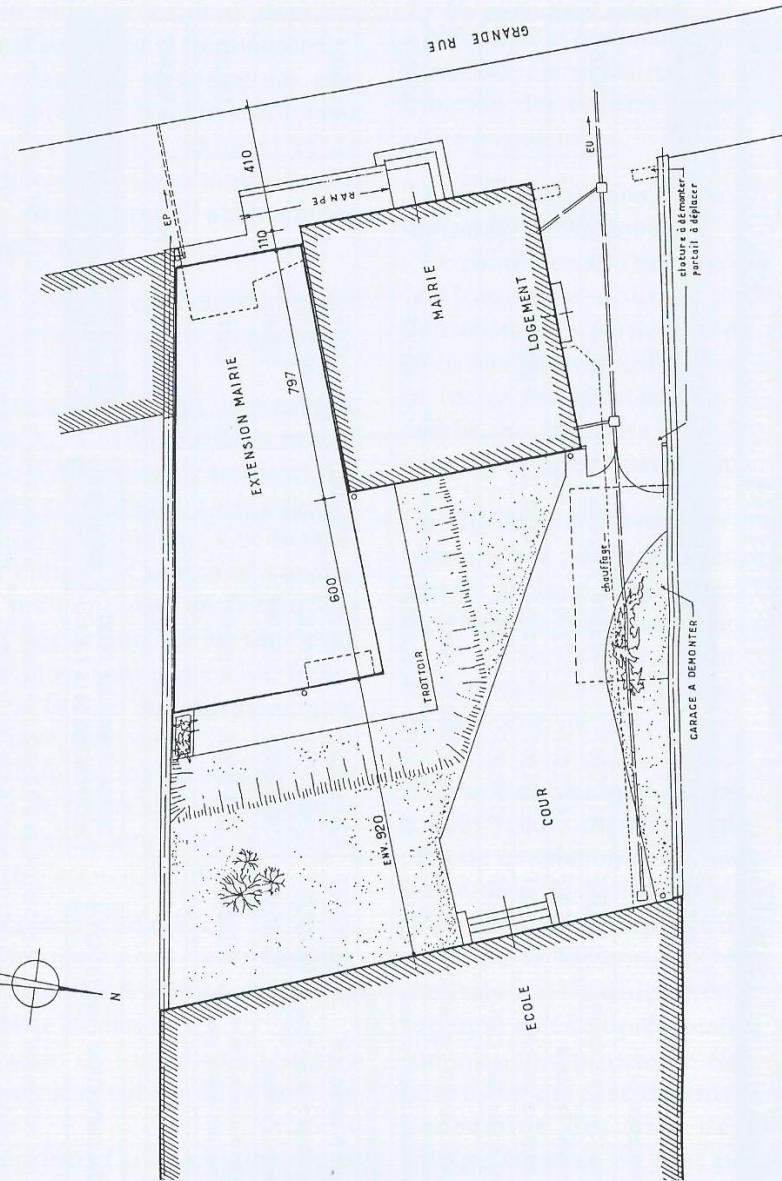
Pour cette utilisation il est nécessaire d'effectuer des travaux d'amélioration et de mise aux normes de l'existant et la création d'un bloc sanitaire.

Je vous présenterai dans les pages suivantes avec l'assistance de Mme Mortagne (Présidente du CLSH intercommunal, l'ALAC, et conseillère Municipale déléguée aux affaires scolaires) très impliquée dans ce projet, les raisons de ce choix ainsi que le coût et le financement prévisionnel de ces opérations.

PRESENTATION DU PROJET DE CLSH ET RAISON DE SA MISE EN PLACE.

Concernant l'école, une garderie fonctionne depuis plusieurs années et accueille les enfants de 7H30 à 8H20 le matin et de 16H00 à 18H00 le soir. Celle-ci répond à un

suite page 8



Ci-dessus, le plan d'aménagement de la future mairie.

COMMUNE D'ALLONVILLE • INVESTISSEMENTS PRÉVISIONNELS POUR 1999

Montant H.T.	Montant T.T.C.	T.V.A.	Subvention Conseil Général	Subvention Etat (DGE)	Subvention CAF	Subvention Agence de l'eau
--------------	----------------	--------	----------------------------	-----------------------	----------------	----------------------------

Aménagement CLSH

Construction du bloc sanitaire	120 000,00 F	144 720,00 F	24 720,00 F	54 000,00 F	120 000,00 F	4 750,00 F
Honoraires d'architecte	12 000,00 F	14 472,00 F	2 472,00 F	0,00 F	0,00 F	0,00 F
Réhabilitation de l'ancienne Mairie	54 000,00 F	65 124,00 F	11 124,00 F	10 800,00 F	24 300,00 F	5 400,00 F
Achat mobilier pour le CLSH	42 090,00 F	50 760,00 F	8 670,54 F		4 209,00 F	

Nouvelle Mairie et logement locatif, accès école et sanitaires école des grands.

Transformation logement en mairie	450 000,00 F	542 700,00 F	92 700,00 F	202 500,00 F		9 500,00 F
Construction de la salle de réunion						
Création du logement locatif	280 000,00 F	337 680,00 F	57 680,00 F	17 000,00 F	23 250,00 F	9 500,00 F
Aménagement de l'accès à l'école	100 000,00 F	120 600,00 F	20 600,00 F	45 000,00 F		
Honoraires d'architecte	83 000,00 F	100 098,00 F	17 098,00 F	0,00 F	0,00 F	
Création de nouveaux sanitaires intérieurs pour l'école des grands	22 000,00 F	26 532,00 F	4 532,00 F	0,00 F		9 500,00 F

TOTAL	1 163 090,00 F	1 402 686,54 F	239 596,54 F	51 800,00 F	349 050,00 F	21 069,00 F	33 250,00 F
--------------	-----------------------	-----------------------	---------------------	--------------------	---------------------	--------------------	--------------------

TOTAL SUBVENTIONS 455 709,00 F

CHARGE COMMUNALE AVANT RÉCUPÉRATION DE LA T.V.A. 707 381,00 F

CHARGE COMMUNALE APRÈS RÉCUPÉRATION DE LA T.V.A. 467 764,46 F

Les prix indiqués sont estimés, ils peuvent évoluer à la hausse ou à la baisse. Le montant des subventions indiqué est sous réserve d'option de celles-ci.

A noter que pour le financement du CLSH, la CAF nous accorde un prêt d'un montant d'environ 90 000 F à taux 0% sur 10 ans.

besoin puisque les deux tiers des enfants scolarisés la fréquentent. Cependant des améliorations sont nécessaires sur le plan des locaux (de plus en plus exigus) et de l'encadrement (personnel insuffisant par rapport au nombre d'enfants).

Notre volonté est d'améliorer les conditions d'accueil des enfants.

La Municipalité vient de signer un contrat « TEMPS LIBRE » avec la Caisse d'Allocations Familiales. Ce contrat correspond à un engagement de la Commune. Cet engagement oblige la Commune à accuser ses dépenses en faveur des loisirs des enfants sur les trois ans à venir, moyennant une aide financière de la CAF au fonctionnement et à l'investissement.

La transformation de la garderie en centre de loisirs sans hébergement périscolaire, pour une meilleure qualité d'accueil, implique :

1 • Des locaux adaptés:

- Réhabilitation de la mairie actuelle en local permanent pour le CLSH et la cantine.
- Création de sanitaires attenants à ce local, accessibles de la cour de l'école.
- Création d'une cuisine dans l'actuel « bureau » de la mairie.

2 • Un personnel adapté:

- Nécessité d'embaucher une personne supplémentaire, recrutée en fonction des critères répondant à notre engagement.

3 • Une participation financière des utilisateurs obligatoire:

- Le contrat conclu entre la CAF et la Commune nous impose de demander une participation financière aux parents utilisant ce service (cette participation non encore établie sera comprise entre 2 et 4 F par demi-heure et par enfant).

Ce CLSH qui ouvrira fort probablement ses portes à la prochaine rentrée scolaire (Septembre 1999) sera habilité Jeunesse et Sports et agréé par le Conseil Général (protection maternelle et infantile pour les moins de six ans).

Ensuite, bien que peu coûteux, il nous faudra mettre en place un plan de circulation et de stationnement dans le Village. Ce projet réfléchi (avec le support des services de la Direction Départementale de l'Équipement) sera appliqué après sa présentation à la commission d'urbanisme élargie et la remise en état définitive de l'ensemble des rues de notre Village (remise en état par gravillonnage de l'ensemble de la

chaussée de certaines rues faisant suite aux travaux d'assainissement et d'effacement des réseaux). Ce plan et la réglementation qui en découlera sont nécessaires pour permettre de préserver la qualité des espaces verts et d'assurer la dis-



parition de l'anarchie, liée à l'utilisation de véhicules en tous genres.

Ensuite, il s'avère nécessaire de prendre une décision concernant l'abattage de tilleuls situés sur la place de l'Eglise, face à l'école des petits et la taille de ceux qui sont situés sur la place de la mare..

Dans un souci de sécurité, je vais commander l'abattage des trois tilleuls morts et la taille du saule pleureur de la place de la mare dont les branches sont menaçantes. Pour les autres, l'avis de la commission d'urbanisme élargie sera demandé. Les tilleuls abattus seront remplacés par d'autres tilleuls afin de respecter l'histoire et la tradition de notre village. .

Enfin, la Commune a utilisé la possibilité qui lui était offerte de renforcer ses effectifs en embauchant un emploi jeune. François Roussel, a pour mission l'entretien et la valorisation des espaces verts du village. Tout récemment, nous

avons embauché en contrat CES, une jeune fille du village, Isabelle Fossé, qui a pour mission d'effectuer le ménage, l'entretien, l'état des lieux lors de locations de la salle des fêtes et d'apporter son aide chaque midi à la cantine scolaire.

La présentation des projets faite, je vais maintenant avant de terminer mon propos, profiter de cette note d'information annuelle pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants, féliciter les différentes associations et les bénévoles qui œuvrent pour amener une animation dans notre village ou pour essayer de répondre à l'attente de chacun. Je salue au passage la création d'une nouvelle association (l'Association de parents d'élèves).

Pour conclure, au nom du conseil municipal, des associations du village ainsi que de tous ceux qui ont participé à la rédaction de ce bulletin, je vous souhaite une bonne et heureuse année 1999.

Le Maire

Dominique Capart.



Ecole Publique

Cette année, ce sont 58 enfants de 2 à 11 ans qui fréquentent notre école.

- 19 sont au cycle 1 avec Mme Foulon
- 14 sont au cycle 2 avec Mme Louis
- 23 sont au cycle 3 avec Mme Miannay

Merci pour votre participation aux différentes manifestations organisées par l'école. Les bénévoles nous ont permis de programmer des sorties enrichissantes : découverte du littoral en Baie de Somme, visites et activités autour du château de Rambures et d'Eaucourt, sortie spectacle à la Maison de la Culture d'Amiens. La création récente d'une association de parents d'élèves facilitera encore plus ces actions. Elle reçoit tous nos encouragements.

Les enseignantes

Une nouvelle association a été créée à Allonville le 20 Novembre 1998 :
l'A.F.P.E.A. (Association des Familles et Parents des Elèves d'Allonville)
Cette association a pour but d'apporter un soutien à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des enseignantes. Les bénévoles de cette association travailleront avec les institutrices pour soutenir des projets scolaires ou extra-scolaires tout au long de l'année.
Dès à présent, reprenez la date du repas dansant de l'association.

27 Février 1999... Ambiance assurée !!!

Contact 03 22 93 39 44 / 03 22 93 00 17

Les parents d'élèves



ALLONVILLE - CARDONNETTE

Le centre de loisirs sans hébergement (C.L.S.H.) s'est déroulé du 6 au 31 juillet 98 à Allonville dans les locaux scolaires.

On peut noter une participation toujours en augmentation :

- 1996 : 39 enfants pour 525 journées réalisées,
- 1997 : 47 enfants pour 606 journées réalisées,
- 1998 : 59 enfants pour 748 journées réalisées.

Une quarantaine d'enfants étaient présents en permanence dans les locaux scolaires et communaux sur une amplitude horaire de 7 h 30 à 18 h 00, avec cantine le midi.

Particularités de 1998 :

- Ouverture aux 3/5 ans : un groupe de 8 a été constitué avec des activités spécifiques et notamment un atelier conte.
- Stage poterie, hormis les activités déjà pratiquées les années précédentes (campings, grands jeux, activités manuelles...), ce stage s'est déroulé, durant une semaine avec un professionnel, en réutilisant l'atelier attendant à l'école des grands.

En projet :

- Un C.L.S.H. Petites vacances du 12 au 16 avril 1999, pour une vingtaine d'enfants de 5 à 12 ans avec notamment un stage poterie qui aurait lieu dans la salle des communs du Château.
- Un C.L.S.H. Été du 5 au 30 Juillet 1999, pour les enfants de 3 à 12 ans. Lieu : école de Cardonnette.

Voici presque 3 ans d'existence pour l'ALAC, le C.L.S.H. correspond à un réel besoin avec la mise en place très prochaine d'un C.L.S.H. péri-scolaire communal, c'est en concertation que nous souhaitons travailler afin de tendre vers une qualité d'accueil de l'enfant toujours plus grande.

Rappelons que celui-ci fonctionne grâce à la participation des familles bien sûr mais aussi grâce aux subventions communales et à la prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales : ces partenaires sont indissociables de tout projet.

La présidente, Anne-Marie Mortagne.



TENNIS CLUB

A L L O N V I L L E

COTISATIONS

(Assurance comprise obligatoire)

Les inscriptions doivent se faire dès maintenant au domicile de M. FOURRIER ou de Mme LECLERCQ. Les tarifs des cotisations restent identiques à ceux de la saison 1997.

Adulte	150,00 Frs
Jeune né après le 01/01/82	50,00 Frs
Couple (2 adultes de la même famille)	250,00 Frs
Clé porte	20,00 Frs
Badge	50,00 Frs
L'heure d'invité	10,00 Frs

ANIMATION

Dimanche 24 Mai : à partir de 9 h 30, une animation ouverte à tous : tennis, tennis-ballon.

Dimanche 7 Juin : de 9 h 30 à 12 h 00, un tournoi express de doubles à la mélé.

Pour tout renseignement, contacter

M. FOURRIER	<i>Président</i>	12, La Ruelle	☎ 03 22 93 03 99
M. CARPENTIER	<i>Trésorier</i>	3, Ch. d'Amiens	☎ 03 22 93 02 84
Mme LECLERCQ	<i>Secrétaire</i>	1, rue des Auges	☎ 03 22 93 01 26

U.S. FOOTBALL

Cette année, l'effectif est de 24 enfants répartis en 3 catégories ; débutants (6-8 ans), poussins (8-10 ans) et benjamins (10-12 ans).
Les enfants s'entraînent et jouent avec un bel esprit collectif et solidaire.

LES RÉSULTATS

L'équipe benjamine termine 2^{ème} du championnat avec 21 buts marqués contre 7 encaissés.
Après un début de saison difficile, l'équipe des poussins s'affirme avec 2 matchs gagnés. Les débutants ont réalisé de très bons plateaux avec de rares défaites dans l'assiduité et la bonne humeur.

LE STAGE

Un stage de 2 jours a été organisé pendant les vacances de la Toussaint. Le stage s'est déroulé dans de très bonnes conditions pour les 11 enfants inscrits avec au programme : jeux, exercices, reprises acrobatiques, tennis-ballon...

LES ENTRAÎNEMENTS

Cette année, les joueurs sont entraînés par Jérôme Privet et Jean-Marc Fossier.

BENJAMINS

Mardi soir 18 h à 19 h en salle
Mercredi 13 h 30 à 15 h sur le terrain

**POUSSINS &
DÉBUTANTS**

Mercredi 17 h 30 à 19 h 00

Si vous voulez vous inscrire, contactez :
Jacques Delonghe 03 22 93 02 31
Jérôme Privet 03 22 93 02 72



Bien-être et Harmonie du Corps

Rentrée en forme ! L'association Bien-Etre et Harmonie du Corps se porte bien. Elle a repris ses activités à la rentrée de septembre et compte à ce jour 24 adhérentes. Les cours, très variés, se déroulent les lundis de 18 h 45 à 19 h 45, dans la salle des fêtes. Ils sont animés par Geneviève MACKOWIAK et associent exercices physiques, relaxation et ... bonne humeur.

L'assemblée générale, réunie le 12 novembre a désigné à l'unanimité Christine BENOIST, Présidente / Michelle DESPLANQUES, Secrétaire / Catherine SAINT POL, Trésorière.

Si vous êtes tentée de nous rejoindre, il vous en coûtera, outre quelques efforts, la modique somme de 400 F, montant de la cotisation fixée pour la saison 1998 / 99. Le bénéfice que vous en tirerez ne se mesurera pas en francs, ni même en euros, mais en souplesse retrouvée, dynamisme décuplé et gaieté partagée.

Vous n'êtes pas libre le lundi ? Plus d'excuse : une séance supplémentaire se déroule désormais tous les jeudis même heure, même endroit.

Alors, contactez-nous !

Christine Benoist 03 22 93 01 57
Michelle Desplanques 03 22 93 01 43
Catherine Saint Pol 03 22 93 02 70

Club DE Couture



Septembre, c'est la rentrée pour beaucoup, c'est le cas pour notre petit club, avec un changement cette année ; nos réunions amicales se déroulent maintenant dans l'ancienne salle de chasse des communs du château (que vous avez eu l'occasion de visiter lors de la journée des associations).

Le cadre est très agréable et chaleureux pour nos rencontres les 1^{er} et 3^{ème} lundi de chaque mois, de 14 h 00 à 17 h 00.



Au mois d'octobre, nous nous sommes réunies autour d'une table à l'occasion d'un déjeuner dans un restaurant d'Amiens, tout était parfait : ambiance, repas, cadre.

Nous nous sommes séparées en nous promettant de recommencer cette expérience.

Nous aurions aimé que des nouvelles se joignent à nous pour coudre, tricoter, raccommoder... Tout en discutant, sans oublier le traditionnel goûter ; c'est sympathique !



Christine Benoist
Tél. : 03 22 93 01 57

Le club des aînés



▲ Noémie Fossé et Robert Pécoul, deux des plus anciens.

Après avoir fêté notre vingtième anniversaire d'existence, nous continuons à nous réunir et à avoir eu le plaisir en cours d'année d'accueillir quelques adhérents supplémentaires, ce qui gonfle un peu nos réunions mensuelles, toujours aussi conviviales.

Nous avons désormais à notre disposition une nouvelle salle, "Aux communs du Château", pour nous réunir, celle-ci nous est gentiment prêtée par la commune et au nom de nous tous, je remercie vivement Monsieur Le Maire et son Conseil Municipal.

Cette année nous avons eu une réunion interclub avec nos voisins et amis de Cardonnette, qui nous ont aussi rendu l'invitation. Bon pour le moral.

A l'avenir et selon nos possibilités, aurons nous le plaisir de pouvoir organiser autre chose ?

Je souhaite de tout cœur que notre club continue à s'agrandir.

"Petit à petit, l'oiseau fait son nid".

Jeanine MEURISSE
et les membres du bureau.

La Java

Les uns ont foi en n'importe quoi,
Les autres ne savent plus,
Peut-être vous et moi,
Nous en avons tant vu

De toutes ces histoires
Entendues ou vécues,
lesquelles nous faut-il croire,
L'avoue, je ne sais plus,

L'église sonne encore
N'appelant que des nonnes,
Leurs cornettes elles arborent,
A leur suite personne,

Ou même à la mairie,
Notre maire s'ennuie
Ils ne se marient plus,
Vous qui avez connu

Le beau temps d'autrefois
Où les jeunes mariées belles et pures à la fois
Devant Monsieur le Maire, hésitaient quelquefois
A prononcer le oui, le seul auquel on croit

Quand cinquante ans passés
On se trouve un peu las,
Car lorsqu'on s'est mariés,
L'on dansait la Java...
Roger DEFAUCHEUX

Comité des fêtes

Les membres du comité des fêtes se joignent à moi pour présenter les vœux 1999.

Vous trouverez ci-dessous le calendrier des festivités qui, nous l'espérons vous feront déplacer nombreux. Comme lors de la première "fête des plantes", cette journée a suscité un vif succès. A ce sujet, Michel Bourgeois vous parle de la prochaine manifestation de la "fête des plantes qui aura lieu le 28 Mars 1999.

"Jardiniers amateurs et professionnels vous accueilleront toute la journée. Paysagistes, pépiniéristes vous conseilleront en création de jardin ainsi que dans le choix des végétaux adaptés à notre région, échanges et ventes de plantes"

Pour toutes idées innovatrices, vous pouvez contacter les membres du comité des fêtes.

C. Itsweire

CALÉNDRIER 1999

Fête des plantes	28 Mars
Réderie	16 Mai
Feux de la St Jean Cardonnette	19 Juin
Fête locale	5 Septembre
Repas des aînés	17 Octobre
Soirée surprise	20 Novembre
Arbre de Noël	12 Décembre



L'ASSOCIATION
POUR LA SAUVEGARDE
DU CADRE DE VIE
ALLONVILLOIS

vous offre cet espace d'expression...

Faites part de vos remarques et suggestions.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

M. Jean-Pierre Gardon, Président de l'Association.

LE 13 JUIN 1998, DES STANDS ET DES ACTIVITÉS ONT ÉTÉ PROPOSÉES
POUR QUE CHACUN PUISSE DÉCOUVRIR LES ASSOCIATIONS ALLONVILLOISES.

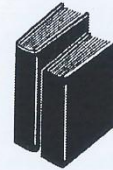


Le beau temps au rendez-vous, la journée des Associations fut un succès.



Promenade commentée. Organisée par l'Association "Sauvegarde du Cadre de Vie Allonvillois".

LOISIRS



La Bibliothèque

*Nous avons la chance à Allonville
d'avoir une bibliothèque bien fournie.*

Près de 1000 livres !!!

Profitons-en!

Les policiers côtoient les livres d'aventure, les romans d'amour, les romans historiques, les histoires vécues.

Essais, recueils de poésie, pièces de théâtre et nouvelles se succèdent. Bref, de quoi satisfaire toutes les envies et toutes les curiosités.

N'hésitez pas à demander tel ou tel autre ouvrage. Le bibliobus, régulièrement, renouvelle son dépôt et essaie de répondre à tous les souhaits.

La bibliothèque est ouverte aux heures de permanence de la mairie.

Mme Croizé, 23 rue des Auges

Tél. : 03 22 93 00 29

Mme Desplanques, 20 rue du Moulin

Tél. : 03 22 93 01 43

LE TILLEUL, ARBRE DE LÉGENDE.

Le tilleul se reconnaît à sa feuille en forme de cœur et à la silhouette de l'arbre qui dans nos forêts a elle aussi la forme approximative d'un cœur.

Depuis la plus haute antiquité, le tilleul est porteur des symboles les plus forts. On remarque, en effet, que dans le mythe grec, Baucis, en son grand âge, est récompensée par Zeus de son sens de l'hospitalité et se trouve changée en tilleul... Philémon son vieux et fidèle compagnon, à ses côtés, se trouve changé en chêne. Ces arbres sont d'ailleurs considérés comme complémentaires par les sylviculteurs qui font voisiner les chênes et les tilleuls, le tilleul apportant un complément nutritif essentiel au sol par les vertus de son humus doux particulièrement apprécié des jardiniers.

Autre caractéristique, le tilleul peut devenir aussi vieux que le chêne. La longévité se trouve donc dans le mythe et dans la nature...

Le vieux mythe de Philémon et Baucis et bien d'autres histoires font d'ailleurs, du tilleul le symbole de l'amitié, de la tendresse, de la douceur, de la fidélité aussi.

Le tilleul est un arbre familier de nos villages en Europe, cultivé dans de nombreuses régions et dans une moindre mesure en Picardie. On le trouve cependant sur les places, les allées de châteaux, certains tilleuls sont vénérés, depuis fort longtemps considérés comme arbres votifs capables, dit-on, de soigner, guérir, exaucer et comprendre les maux des hommes qui les sollicitent.

Ils restent ici et là quelques arbres encore vénérés (ormes, chênes ou tilleuls), arbres à clous, arbres à loques, arbres aux croissettes, tilleul à la vierge, tilleul des épousailles, tilleul des malades, le tilleul de Saint Vast etc... Parmi les arbres vénérés dans l'Oise en 1854, 14 étaient des tilleuls.

Ces lieux votifs furent plantés pendant la Révolution Française, certains "arbres de la liberté" furent des tilleuls peut-être en raison des symboles de fidélité, d'amour, d'amitié...

Des tilleuls furent aussi plantés à la Libération dans plusieurs régions... Sans doute en plante-t-on encore aujourd'hui sans le dire ?

Planter des tilleuls, c'est une ancienne tradition, si l'on en juge par les très nombreux lieux qui gardent la racine "tilleul" dans leur nom : Thieux, Tilloloy, Tillières sur Avre, Thilliers en Vexin, Chemin du Thil, etc...

Arbre bienfaisant ? Qui peut nier les vertus calmantes et apaisantes des tisanes de nos grands-mères, ces tisanes ambrées et sucrées de miel offertes l'hiver quand les rhumes, les gripes et maux de gorge menacent.

Enfin, le tilleul, c'est aussi l'arbre mellifère par excellence de nos régions, la fleur de tilleul rend le miel incomparable et doux avec sans doute toutes les vertus apaisantes de ses fleurs...

On pourrait s'arrêter aux diverses utilisations traditionnelles de son bois, de son écorce, de ses feuilles, de ses fleurs soulignons aussi la beauté de son allure, sa taille commode pour le jardinier et sa durée de vie proverbiale.

Dans les contes, il n'est pas rare que le tilleul soit un arbre de sagesse que le bûcheron ne peut abattre sans s'attirer le malheur. "Le tilleul de St Tronçin" ou la légende russe "Le tilleul et le paysan trop ambitieux", ici les tilleuls parlent comme beaucoup d'êtres vivants...

La littérature aussi consacre cet arbre familier, nous ne pouvons pas nous priver de citer Colette.

"Mon Dieu, respirer le tilleul quand il est volcan d'abeilles, un buisson de fleurs rousses, le rival de l'oranger, l'insidieux amant, le pollen en pluie d'or, n'est-ce pas assez ? Et bouilli, il lui incombe encore de guérir nos fièvres !"

Alors faut-il se résigner à voir disparaître les tilleuls de nos villages et penser que cette vénération pour l'arbre de sagesse n'est plus qu'une passion nostalgique et désuète ?

Jacques Fauquembergue

1875 : *Le Télégraphe*

1888 : *Projet d'installation d'un bureau de poste*

1920 : *Le téléphone*

1923 : *Electrification du village*

- Note de René Gaudefroy (1968) -

LE TÉLÉGRAPHE

L'an 1875, le 21 mars, le Conseil Municipal de la commune d'Allonville, par autorisation de Mr le Préfet, en date du 17 de ce mois, s'est réuni extraordinairement sous la présidence de Mr le Maire. Etaient présents, M. M. Bernault Antoine, Mortier Honoré, Oger Théodore, Dely Frédéric, Floury Eugène, Delucheux Pierre, Darras Fulgence, Delucheux Victor, Fossé Hyppolite, Delucheux Vulfran, conseillers municipaux.

La séance ouverte, Mr le Maire, donne lecture d'une lettre de Mr. le Préfet en date du 17 mars, par laquelle il prie le conseil municipal de désigner un local destiné à l'installation d'un bureau télégraphique et de faire connaître les ressources au moyen desquels seront payés les frais d'établissement de la ligne et l'achat des appareils.

Le Conseil, après en avoir délibéré, désigne comme local un appartement pris dans la maison commune. Les frais d'établissement de la ligne, d'achat et d'installation des appareils, étant recouverts par une souscription offerte par Mr. le Vicomte de Rainneville, le Conseil n'a pas de ressources à créer à ce sujet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Chabot, Maire.

INSTALLATION DE LA LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE

Le Vicomte de Rainneville et ses ancêtres, qui ont été les promoteurs de plantations à la fois d'ornement et de rapport ont été paradoxalement les premiers artisans de leur disparition.

La mutilation ou la disparition des arbres a commencé par la rue de l'Argilière et la Place.

C'est en effet à la demande du Vicomte de Rainneville que le télégraphe a été installé à Allonville. La ligne venait de Querrieu et non d'Amiens. Les premiers poteaux et fils si inesthétiques étaient nés. Il ne semble pas que ce soit la commune qui ait fait la demande mais plutôt M. de Rainneville qui s'est offert à payer tous les frais. C'était aussi vraisemblablement le plus important usager.

Le 21 Mars 1875, il fut donc décidé que le bureau du télégraphe serait installé dans la Mairie. Ce fut l'instituteur, Mr. Dufrancatel qui en fut gérant.

Le 16 Novembre 1879, la sonnerie était transférée chez Mr. Abel Gaudefroy et son fils Elie, ancien élève de Mr. Dufrancatel qui devint manipulateur à l'âge de 15 ans en même temps que coupeur de velours. Il y fut jusqu'à l'âge de 20 ans. Il quitta Allonville et fit carrière dans l'administration des P et T.

Un jour, ce jeune gérant dû s'absenter et se fit remplacer par son frère Lucius. Il lui donna quelques leçons rapidement.

Il n'y eut qu'un télégramme qui arriva ce jour là et notre remplaçant déchiffra le message lettre après lettre. A la deuxième il ne comprit rien, à la troisième encore rien.

Pour notre télégraphiste c'était du chinois.

En réalité c'était du Russe.

Le télégramme était destiné à la Vicomtesse de Rainneville née en Russie, Petrovo Solovovo. Il partit donc un peu inquiet au château, mais fut félicité.

Il n'avait pas fait une seule faute.

Il eut été certainement plus à son aise, s'il avait été rédigé en picard.

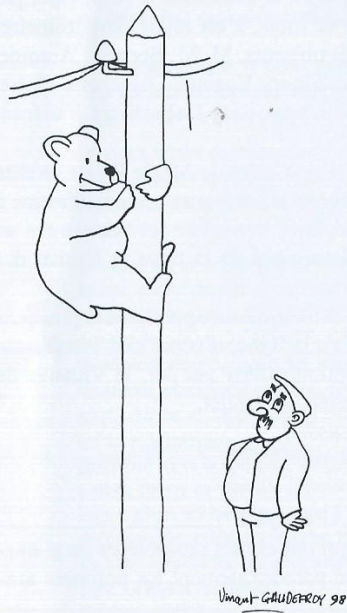
Les poteaux du télégraphe eurent cependant le mérite de contribuer à distraire les habitants qui ne l'utilisaient jamais, et bien souvent, parce que cela était une dépense.

Périodiquement, un montreur d'ours passait avec son orgue de Barbarie qu'il déplaçait sur 4 roues. C'est plusieurs stations qu'il faisait dans le village en tournant la manivelle.

Les airs s'égrénaient et les enfants accouraient suivis des grandes personnes. Le tambourin résonnait puis le montreur dialoguait avec l'ours Martin, bien sûr. Après avoir bien dansé, Martin avec sa chaise, montait trois ou quatre fois à ces fameux poteaux.

C'était un spectacle que l'on voyait de loin. On l'admirait et à la fin, l'artiste se dressait sur ses pattes de derrière et dégustait le lait contenu dans un biberon en le tenant avec ses deux pattes de devant.

Et la séance se terminait avec les applaudissements de la foule qui avait donné de bon cœur le petit sou.



PROJET DE CRÉATION D'UN BUREAU DE POSTE

Demande tendant à la création d'un bureau de poste dans la commune.

L'an 1888, le 31 décembre à 7 heures du soir, le conseil municipal de la commune d'Allonville s'est réuni en session extraordinaire, conformément à l'art. de la loi du 5 Août 1884, sous la présidence de Mr de Rainneville, Maire.

Etaient présents : M. Mr de Rainneville, Oger, Flourey, Delucheux Casimir, Langlet Clément, Delucheux Victor, Rétart.

Absents : M. Mr. Boury, Delucheux Frédéric, Delucheux Vulfran, et Bernault.

La séance étant ouverte, Mr Flourey a été élu secrétaire : Mr le Maire expose au conseil :

1° : Le vœu des principaux habitants de la commune d'Allonville tendant à obtenir de l'administration la création d'un bureau de poste en cette commune, attendu que la distribution n'a lieu généralement que très tard dans la matinée, et que le service général s'en trouvera assuré d'une façon plus avantageuse.

2° Que la création du dit bureau ne doit pas être une charge pour le trésor, attendu que les communes d'Allonville, Cardonnette, Coisy et Poulainville ne sont situées qu'à environ deux kilomètres l'une de l'autre : ce qui pourrait par conséquent occuper économiquement la tournée d'un seul facteur.

3° Que le bureau de poste de Villers-Bocage ayant à sa charge un trop grand nombre de communes, Cardonnette et Poulainville sont très mal servis, ne recevant leurs lettres que vers onze heures et quelquefois plus tard encore.

4° Que Poulainville et Cardonnette consultés ont donné leurs adhésions, et seraient satisfaits d'être desservis par le bureau de poste d'Allonville, auxquels ils pourraient d'ailleurs remettre leurs correspondances, plus facilement qu'à Villers-Bocage.

5° Qu'une maison sera mise gratuitement à la disposition du bureau pour une durée de 18 années.

Ouï ce qui précède :

Le Conseil délibère qu'il y a lieu de solliciter de l'administration la création d'un bureau de poste dans la commune d'Allonville, laquelle possède déjà un bureau télégraphique et prie M. le Préfet de vouloir bien prendre en considération la présente demande, en émettant un avis favorable.

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Viconte de Rainneville, Maire.*

LE BUREAU DE POSTE

L'an 1892, le 6 novembre, le Conseil Municipal de la commune d'Allonville, réuni en session ordinaire sous la Présidence de Mr. Boury, Adjoint.

Etaient présents, M. Mr.les Conseillers municipaux dont les noms suivent : Boury Louis, Clément, Bernault, Floury, Delucheux Victor, Fossé, Delucheux, Vulfran, Langlet et Boury J. Bte.

Absents : M. Mr de Rainneville, Delucheux Casimir et Delucheux Frédéric.

La séance étant ouverte : Mr le Président donne lecture de la circulaire que lui a récemment adressée Mr. le Directeur des Postes et Télégraphes, relativement à la demande faite autrefois par la commune pour l'obtention d'un bureau de Poste. Le Conseil, ouï la lecture de la dite circulaire ; considérant qu'aux termes d'une circulaire antérieure de Mr. le Directeur des Postes, la création du dit bureau serait subordonnée à l'engagement pris par la commune.

1° de fournir un local pendant 18 ans ;

2° d'entretenir le bureau à ses frais ;

Considérant que ces conditions entraîneraient la commune dans des dépenses que ses ressources ne lui permettent pas présentement, prie Mr le Directeur des Postes de considérer la demande de la commune d'Allonville relative à la création d'un bureau de postes, comme nulle et non avenue.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Louis Boury, Adjoint.

Le **téléphone** remplaça le télégraphe vers 1920 et la vaste plaine d'Allonville à Querrieu retrouva son intégrité. La ligne qui la traversait ayant été enlevée à cette époque.

Le celte et le gallo-romain qui ont hanté ces lieux et qui, eux aussi ont travaillé pour le progrès ne s'y trouveraient pas tellement dépaysés s'ils revenaient.

Il est même surprenant qu'aucune construction n'ait été bâtie sur ces centaines d'hectares depuis la disparition de la grande bâtisse que connaissait bien le grammairien Ducange, dont on peut voir sa statue Square René Goblet à Amiens, puisqu'il en était le propriétaire.

Il n'est pas impossible que l'homme réussisse un jour à transporter l'énergie électrique ou tout autre énergie future avec plus de discrétion et d'une façon moins onéreuse.

Mais en attendant, cette toile d'araignée avec ses pylônes, qui est la cause de la disparition des avenues champêtres d'Allonville dont la vocation est d'être dans la nature, est toujours là.

C'est «la puce sur Vénus». Image que Victor Hugo employa lorsqu'en visitant la Cathédrale d'Amiens, il y rencontre un de ses ennemis.



En 1998, Allonville a connu de gros chantiers d'améliorations et d'équipements publics. Tout ceci est réalisé dans la suite logique de la modernisation de notre village.

Les premières installations ne se firent pas sans bouleversement, ni contradiction avec l'environnement rural.

A notre plus grande satisfaction, nous allons voir disparaître progressivement ces affreux pylônes et fils électriques.

L'heure est venue de rendre à Allonville son intégrité, avec l'aménagement des rues et places dans le respect de sa ruralité:

En soignant les plantations en place, et aussi, planter, renouveler à temps, puis créer.

Enfin, merci à nos ancêtres d'avoir su planter ces arbres séculaires, qui aujourd'hui, nous entourent agréablement.

Jean-Marie Gaudefroy

Pour l'histoire d'Allonville

Allonvillois, vous avez la chance de vivre dans un village riche de son passé.

Grâce à la vigilance de ses habitants, de nombreuses découvertes archéologiques ont été faites, datant de la préhistoire au siècle dernier.

A l'occasion de vos travaux de terrassement ou de culture, vous pourrez être intrigués par la présence d'objets (silex taillés, vases, fragments, traces de constructions, remblais, etc...).

Ainsi, cette année, Madame Accart demeurant rue des Auges, effectuant des travaux dans sa propriété, a découvert une pierre tombale portant l'inscription "Antoine MOULET, dernier meunier communal".

La suggestion est faite à la commune d'Allonville, d'édifier cette pierre avec la meule du moulin et la charrue située sur la place du Bout de Ville.

Agrément d'un massif, le tout deviendrait un témoignage, symbole de la vie rurale du village.

N'hésitez pas à le signaler à la Mairie.

Tél. : 03 22 93 02 17

PERMANENCES DE LA MAIRIE

Le Mardi matin de 10 h à 12 h .

Le Jeudi soir de 18 h à 19 h.

Le samedi matin de 10 h 00 à 12 h 00.

Permanence de la Sécurité Sociale à la mairie :

Le jeudi de 15 h 00 à 16 h 00.

Tél. : 03 22 93 02 17

ASSOCIATION DE CHÔMEURS DU CANTON DE VILLERS-BOCAGE

Aide alimentaire

Tél. : 03 22 93 73 65

Pour vos problèmes :

A.N.P.E. ASSEDIC C.A.F. R.M.I.

Tous les jours de 10 heures à 18 heures

17, rue des Auges • 80260 ALLONVILLE

Tél. : 03 22 93 76 90

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Une journée dans la semaine	→ ALLONVILLOIS _____	750 F
	→ EXTÉRIEUR _____	1500 F
Repas 2 jours (week-end)	→ ALLONVILLOIS _____	1000 F
	→ EXTÉRIEUR _____	2000 F
Vin d'honneur	→ ALLONVILLOIS _____	750 F
	→ EXTÉRIEUR _____	1500 F
Arbre de Noël et réception	_____	1500 F
Soirée dansante privée (pour association extérieure sans publicité)	_____	1500 F
Soirée dansante privée (pour association Allonvilloise sans publicité)	_____	750 F
Location à l'année (pour Association locale pour une occupation non lucrative)	_____	200 F
Forfait de nettoyage	_____	300 F
Montant de la caution pour toutes les locations	_____	4000 F

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE DE LA RÉSIDENCE DU CHÂTEAU

Une journée	_____	500 F
Montant de la caution	_____	1000 F

Occupation gratuite pour le Club des Aînés ainsi que pour les réunions associatives. Pour les locations, s'adresser à la Mairie aux heures de permanence.

ÉTAT CIVIL 1998

NAISSANCES

Alexandre Pierre Gabriel DUFRENNE Le 11 Janvier 1998
Louis Noël Jean-Marie THELLIER Le 6 Avril 1998
Monique Micheline Mélissa DURAND Le 9 Mai 1998

*Nos réalisateurs Isabelle et Vincent Gaudefroy
sont heureux de vous annoncer la naissance
du petit Benjamin le 19 Décembre 1998.*

MARIAGE

Le 20 Septembre 1998
Philippe CORNE et Claudine SAUVET

Le 26 Septembre 1998
Robert SEVETTE et Véronique JOUVENAUD

DÉCÈS

Le 9 Mars 1998
Madame GAUDEFROY épouse GUERRIER Sylvie
Le 4 Avril 1998
Madame LECLERCQ épouse FERNET Gabrielle
Le 7 Avril 1998
Monsieur FÉVRIER Bernard
Le 24 Avril 1998
Monsieur FERNET Robert
Le 15 Août 1998
Madame SAMBASS épouse DUQUENNE Marie-Louise

HISTOIRE ET TRADITIONS
AU PAYS DES COUDRIERS

Revue d'histoire locale
du canton de Villers-Bocage
et environs

Éditée par l'Association "Au Pays des Coudriers"
Paraît en Novembre et Mai de chaque année.

Le N°17 de Novembre 1998
consacre un article concernant Allonville
"Hommage à René Tauvel, sculpteur à Allonville"

Vous pouvez en faire la commande à la Mairie d'Allonville
aux heures de permanence
ou vous le procurer chez
Jean-Marie Gaudéfroy au 4, Chemin d'Amiens, Tél. : 03 22 93 02 39

*Les N°1 et N° 4 à 16 sont toujours à votre disposition sur commande
au prix de 35 F le numéro.*

Le Trait d'Union 1999

Réalisation :

Secrétariat de la Mairie d'Allonville
Catherine Gaudéfroy, Isabelle et Vincent Gaudéfroy

Gravure, impression : POLYGRAPHIQUE

TIRAGE : 250 EXEMPLAIRES / VENTE ET REPRODUCTION INTERDITES

PHOTOS : TOUS DROITS RÉSERVÉS